

BCV PORTFOLIO PENSION FUND
- BCV Pension 25
- BCV Pension 40
Fonds de droit suisse de la catégorie « Autres fonds en placements traditionnels »
Modification du prospectus

Selon le prospectus en vigueur, le fractionnement des parts des compartiments BCV Pension 25 et BCV Pension 40 est autorisé en dix millièmes (1/10000).

A la demande du promoteur, le fractionnement sera réduit au millième (1/1000) à compter des valeurs nettes d'inventaire (VNI) des classes de parts datées du 23 novembre 2022. Ces VNI seront arrondies sans frais au millième supérieur pour les porteurs de parts existants, sous date-valeur du 25 novembre 2022.

La modification du fractionnement des parts sera effective pour les demandes de souscription et de rachat des parts et fractions de parts reçues auprès de la banque dépositaire à compter du mardi 22 novembre 2022 à 11h01. Les demandes reçues jusqu'au mardi 22 novembre 2022 à 11h00 seront encore traitées aux conditions actuellement en vigueur.

La modification du fractionnement des parts des compartiments BCV Pension 25 et BCV Pension 40 est intégrée dans le prospectus (chiffre 1.6). A l'avenir, le fractionnement des parts sera identique à celui du compartiment BCV Pension 70 et ainsi le même pour tous les compartiments.

Le nouveau prospectus de novembre 2022, le contrat de fonds ainsi que les informations clés pour l'investisseur sont disponibles gratuitement auprès de la direction du fonds.

Lausanne, le 18 novembre 2022

Direction du fonds :
GERIFONDS SA, Rue du Maupas 2, 1004 Lausanne

Banque dépositaire :
Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne